

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT FDAL  
DES VILLAGES DE LA PROVINCE DE LA  
KOMPIENGA**



## **Rappel des principaux éléments du projet**

La région de l'Est constitue l'une des zones les plus touchées par la pratique de la défécation dans la nature. En effet, la défécation dans la nature y est largement répandue. Elle concerne 9 ménages sur 10. Afin d'améliorer les conditions de vie des communautés en mettant fin à la défécation à l'air libre au Burkina Faso, l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) a été adopté comme stratégie nationale en 2014. Depuis lors, les acteurs intervenant dans le domaine de l'assainissement déroulent cette approche dans différentes régions.

C'est dans ce cadre que la SNV met en œuvre avec l'appui financier de l'UNICEF le **projet « d'amélioration de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène selon l'approche ATPC dans la région de l'Est au Burkina Faso »**. Depuis la mise en œuvre de cette approche en décembre 2015, 37 villages des trois (03) communes de la province ont été déclenchés pour accompagner les communautés à mettre fin à la Défécation à l'Aire Libre (FDAL). Aussi, à ce jour, six (06) villages ont été déclarés FDAL depuis la première évaluation du 08 septembre 2016. Aussi, les autres villages engagés ont sollicité auprès de l'OFPD/SNV l'évaluation de leurs communautés.

C'est ce qui a amené la DREA de l'Est à organiser la présente évaluation qui s'est déroulée du 22 au 28 février 2017 après la formation des membres des comités provinciaux d'évaluation.

- I. **Structure de mise en œuvre** : SNV avec l'accompagnement de l'OFPD, Association chargée de l'animation sur le terrain.
- II. **Nombre de communes et de villages/quartiers concernés** : trois (03) communes (Kompienga, Madjoari et Pama) avec quatorze (14) villages dont quatre (04) quartiers administratifs.

### **III. Période de déclenchement**

L'enquête de référence zéro a eu lieu dans tous les 37 villages des communes de Pama, Kompienga et Madjoari dès l'installation de l'équipe projet, et ce durant tout le mois de décembre 2015. Les déclenchements ont commencé après la formation de l'équipe projet, c'est à dire, fin janvier et se sont poursuivis durant tout le mois de février 2016.

### **IV. Rappel des objectifs de l'évaluation**

L'objectif de l'évaluation est de vérifier le respect des critères de l'état FDAL dans les quatorze (14) villages localités depuis leur déclenchement.

## V. Période d'évaluation

L'évaluation qui a consisté à vérifier le respect des critères de l'état FDAL s'est déroulée du 22 au 28 Février 2017 respectivement selon le chronogramme suivant :

Province	Communes	Villages	Dates	Période de déclenchement	
KOMPIENGA	Pama	Niorgou 1	28/02/2017	15/02/2016	
	Kompienga	Nadembou	22 /02/2017		
		Diamanga	24/02/2017	19/02/2016	
		Diabiga	24/02/2017	24/02/2016	
		Tanyeli	24/02/2017		
		Niandiori	25/02/2017		
		Diabontari	27/02/2017		
		Pempebougou	23/02/2017		
		Nakientenga	23/02/2017		
		Nabamboula	23/02/2017		
		Toutourgou	25/02/2017	16/02/2016	
		Pognoa Sankoado	25/02/2017	20/02/201	
		Penkankanti	27/02/2017	18/02/2016	
		Madjoari	Namounyouri	26/02/2017	11/02/2016

## VI. Composition de l'équipe d'évaluation

Nom et prénoms	Structure	Fonction
KABORE Issa	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est	Agent DREA
HAMA Amadou	SNV	Coordonnateur SNV
GANSOARE Bernard	SDEEVCC Komienga	Agent
THIOMBIANO Diaboado	Mairie de Komienga	1 <sup>er</sup> adjoint au maire
BOUGOUM Paul	District de Pama	Chargé d'HA au CMA de Pama
SORI Lassina Pélé	Environnement Komienga	Chef Service Départemental EEVCC
NIKIEMA Sallé	CSPS de Pognoa Sankoado	ICP
SANOU Ben Idriss	CSPS de Pognoa Sankoado	Agent
TANI Dramane	CSPS de Komienga	ICP
LOMPO Pamba	CSPS de Namounyouri	ICP
OUOBA K. Alfred	CSPS de Diabiga	ICP
SAWADOGO Moumini	CSPS de Nakientenga	ICP
LOMPO Yentéma	CSPS de Toutourgou	ICP
RAMDE Martin	CSPS de Koualou	ICP
WASSIAML Fulbert	CSPS de Toukoudougou	ICP
SANA Adama	SNV	Superviseur
SANGLI Oumpougouila	Mairie Pama	Chargé de Commission Environnement
AZAGBA Richard	DPENA Komienga	Chargé d'Environnement EHA
SAVADOGO Marie	SNV	Superviseure
TINDANO Léopold	OFPD	Animateur
ONADJA Maurice	OFPD	Secrétaire Général
YONLI Jacques	OFPD	Animateur
OUALI Yempabou	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est	Chef SESS

## VII. Méthodologie suivie par l'équipe de supervision

Pour être déclaré village FDAL, Le comité d'évaluation a vérifié les critères suivants :

- Chaque ménage/concession est doté d'une latrine munie d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir de la fosse ;
- Tous les membres de la famille ainsi équipés utilisent cette latrine pour déféquer ;
- Un dispositif de lavage des mains est installé à proximité des latrines avec du savon ou un substitut de savon (eau + savon ou cendre) ;
- Tous les ménages gardent en permanence les latrines propres ;
- Chaque ménage a un pot pour la défécation des enfants à bas âge ;
- Les écoles, les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et les places publiques (là où il en existe) disposent de latrines avec un Dispositif de Lavage des Mains (DLM) ;
- Environnement communautaire généralement propre avec absence à 100% d'excréta (matière fécale) dans les espaces ouverts (surtout les anciens lieux de DAL).

Selon le guide ATPC et en fonction de la taille des villages visités, le comité a procédé l'échantillonnage ci-dessous :

N°	Villages /Quartiers	Nombre total de concessions	Nombre total de concessions Ayant des latrines
1	Nadembou	92	89
2	Pempebougou	64	64
3	Nakientenga	108	108
4	Nabamboula	100	100
5	Diamanga	101	
6	Diabiga		
7	Tanyeli		
8	Niandori		
9	Pognoa Sankoado	315	82
10	Toutourgou	104	108
11	Namounyouri	147	161
12	Penkankanti	115	116
13	Diabontari	101	100
14	Niorgou 1	59	59

## I. Résultats de l'évaluation

Les résultats de la vérification effectuée dans les quatorze (14) communautés sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Village/quartier	Date de l'évaluation	Décision du comité	Observations/recommandations spécifiques
Nadembou	22/02/2017	Le quartier est déclaré FDAL	<p>Trois (03) concessions ne disposent toujours pas de latrines. Les membres de ces concessions affirment utilisés la latrine de leur voisin. Un engagement a été pris par la communauté pour achever les latrines et les utiliser dans une semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever les trois latrines ;</li> <li>- Adapter les couvercles aux trous de défécation ;</li> <li>- Poursuivre la sensibilisation dans les autres quartiers du village afin de déclarer tout le village FDAL ;</li> <li>- Mettre l'accent sur les visites à domiciles(VAD).</li> </ul>
Pempebougou	23/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation et les VAD ;</li> <li>- Adapter les couvercles ;</li> <li>- Sensibiliser les élèves à l'utilisation des latrines et organiser des nettoyages hebdomadaires de l'école.</li> </ul>
Nakientenga	23/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation pour maintenir le statut FDAL et élever le niveau de service.</li> </ul>
Nabamboula	23/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation afin de maintenir le statut FDAL;</li> <li>- Inviter les ménages à utiliser conséquemment les dispositifs de lavemains (DLM) et adapter les couvercles au trou de défécation pour piéger les mouches ;</li> </ul>
Diamanga	24/02/2017	Village non FDAL	<p>DAL observée derrière une concession.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever la construction des latrines et disposer les DLM, la cendre et l'eau à l'intérieur des latrines ;</li> <li>- Accentuer la sensibilisation auprès des élèves ;</li> <li>- Rappeler les critères d'évaluation à la communauté.</li> </ul>
Diabiga	24/02/2017	Village non FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation ;</li> <li>- Redynamiser le comité du village ;</li> <li>- Rappeler les critères d'évaluation à la communauté ;</li> <li>- Achever la construction des latrines et les utiliser.</li> </ul>

Village/quartier	Date de l'évaluation	Décision du comité	Observations/recommandations spécifiques
Pognoa Sankoado	24/02/2017	Village non FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation ;</li> <li>- dynamiser le comité d'assainissement du village ;</li> <li>- Impliquer davantage les autorités locales ;</li> <li>- Créer des Sous – CAVQ.</li> </ul>
Toutourgou	25/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser le comité d'assainissement du village ;</li> <li>- Poursuivre les sensibilisations ;</li> <li>- Adapter les couvercles.</li> </ul>
Namounyouri	26/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les sensibilisations pour le maintien de l'état FDAL ;</li> <li>- Organiser des théâtres forum ;</li> <li>- Partage d'expériences avec les autres communautés voisines.</li> </ul>
Penkankanti	27/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation et les VAD ;</li> <li>- Inviter les ménages à utiliser conséquemment les dispositifs de lavemains (DLM) et adapter les couvercles au trou de défécation pour piéger les mouches.</li> </ul>
Diabontchari	27/02/2017	Le quartier est déclaré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un sous-comité CAQ ;</li> <li>- Poursuivre la sensibilisation dans les autres quartiers du village afin de déclarer tout le village FDAL ;</li> <li>- Faire connaître les critères d'évaluation pour la sensibilisation des autres quartiers</li> </ul>
Niorgou 1	28/02/2017	Le village est déclaré FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser le comité pour le passage à l'échelle</li> <li>- Poursuivre les sensibilisations</li> </ul>

## Recommandations

La commission d'évaluation formule les recommandations suivantes :

- ✚ Que les sept (07) villages restants de la commune de Kompienga soient accompagnés conséquemment. Ce, afin qu'en fin Avril toute la commune puisse être déclarée FDAL ;
- ✚ Que les gros villages non évalués soient suivis, accompagnés et intégrés dans la dynamique des quartiers FDAL ;
- ✚ Que le partenariat SNV-OFPD soit renforcé tout en respectant les recommandations issues des rencontres de Pama et de Kompienga ;
- ✚ Améliorer les puisards pour recueillir les eaux de douches ;
- ✚ Maintenir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ;
- ✚ Que des plans d'action post FDAL soient élaborés pour le passage à l'échelle ;
- ✚ Que les attestations soient remises le plutôt possible aux communautés modèles.





**Pour la commission d'évaluation des villages**

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Structure</b>	<b>Signature</b>
KABORE Issa	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est	
HAMA Amadou	SNV	
GANSOARE Bernard	SDEEVCC Kompienga	
THIOMBIANO Diaboado	Mairie de Kompienga	
BOUGOUM Paul	District de Pama	
SORI Lassina Pélé	Environnement Kompienga	
NIKIEMA Sallé	CSPS de Pognoa Sankoado	
SANOU Ben Idriss	CSPS de Pognoa Sankoado	
TANI Dramane	CSPS de Kompienga	
LOMPO Pamba	CSPS de Namounyouri	
OUOBA K. Alfred	CSPS de Diabiga	
SAWADOGO Moumini	CSPS de Nakientenga	
LOMPO Yentéma	CSPS de Toutourgou	
RAMDE Martin	CSPS de Koualou	
SANGLI Oumpougouila	Mairie Pama	
WASSIAML Fulbert	CSPS de Toukoudougou	
AZAGBA Richard	DPENA Kompienga	
OUALI Yempabou	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est	